



Contrat de Rivière de la Trouille

NEWSLETTER - JUILLET 2008

Le Contrat de Rivière de la Trouille (CRT) : où en est-on ?

Nous en sommes maintenant déjà à la moitié de l'année 2008. C'est l'occasion de réaliser un bilan de ce premier trimestre.

Sur **61 actions** devant être initiées par la cellule de coordination, 14 actions ont été réalisées, 18 sont en cours, 18 sont continues sur toute la durée du programme d'actions et 11 n'ont pas encore été initiées.



L'inventaire des points noirs sur tout le bassin de la Trouille est quasi finalisé. Il ne reste plus qu'une partie de Quévy à analyser. Plusieurs thématiques de points noirs ressortent déjà, à savoir : les déchets dans les cours d'eau, l'égouttage et l'accès du bétail aux cours d'eau. Dès la rentrée, des actions de terrain seront menées sur ces thématiques.

Notre projet d'agrandissement à tout le bassin de la Haine est également en plein essor puisque nous avons déjà rencontré 13 Communes (en plus des 5 faisant déjà partie du CRT) sur les 26 se trouvant dans le bassin de la Haine. C'est en octobre que nous connaissons le choix des Communes pour l'adhésion ou non à l'outil Contrat de Rivière.

Directive Cadre sur l'Eau (DCE) 2^e enquête publique du 16 juin au 16 décembre 2008 !

Adoptée en 2000, la DCE établit un cadre pour une politique communautaire intégrée dans le domaine de l'eau, c'est-à-dire une gestion qui recourt à des actions, moyens et acteurs qui relèvent des politiques sectorielles (industrie, agriculture, conservation de la nature ...). Cette directive met l'accent sur la **valeur patrimoniale de l'eau** qu'il faut **défendre et protéger**. Ses objectifs sont :

- ❖ Protéger et améliorer l'environnement aquatique,
- ❖ Utiliser l'eau de manière durable, équilibrée et équitable
- ❖ Atteindre un " bon état " de toutes les eaux communautaires d'ici décembre 2015.

Le succès de ce projet dépend d'une **collaboration étroite** entre les acteurs de la Communauté, des Etats membres et des autorités locales et nécessitera la consultation et la participation de tous les utilisateurs de l'eau y compris les citoyens !

Une première enquête s'est déroulée du 1^{er} janvier au 30 juin 2006 et portait sur le calendrier et le programme de travail relatifs à l'élaboration des plans de gestion ainsi que sur la synthèse provisoire des questions importantes.

Les plans de gestion sont maintenant quasi établis et doivent être soumis aux acteurs de l'eau par la **seconde enquête publique** avant d'être présentés à la Commission européenne.

A travers ce questionnaire, chacun pourra donner ses idées, son avis sur les priorités, pour construire un programme afin de protéger nos eaux de surfaces et souterraines.

L'eau, c'est l'affaire de tous !

Vous pouvez répondre à ce questionnaire sur le site suivant :
<http://environnement.wallonie.be/enquetes/epl2/index.asp>



Les rivières et les haies

Arrêté du Gouvernement wallon

La disparition récente d'un nombre important de haies dans les campagnes et la transformation de haies indigènes au profit de haies monospécifiques (tuya...) a profondément modifié leur rôle et les paysages ruraux.

Les causes en sont diverses : une agriculture plus intensive avec l'utilisation d'engins plus volumineux, des remembrements favorisant des grandes surfaces, une difficulté d'entretien, la concurrence avec d'autres cultures ou plantes...

Mais de plus en plus de personnes en perçoivent les conséquences, notamment une perte de biodiversité, la banalisation du paysage et l'érosion des sols.

Pourtant, les haies champêtres ont un réel intérêt : elles servent d'écran contre les effets néfastes du vent, de refuge pour la faune sauvage, empêchent le dessèchement du sol et des plantations, protègent les bâtiments ...

Elles jouent également un rôle important pour la qualité de nos cours d'eau et contre les inondations. En effet, les haies freinent le ruissellement de l'eau et l'érosion des sols souvent associé pouvant causer inondations et coulées de boues. Elles évitent aussi le transfert des polluants dans les eaux superficielles et souterraines.

L'impact des haies s'observe aussi sur les transferts de l'eau dans les premiers mètres du sol où là aussi la circulation de l'eau est ralentie. Une densité bocagère importante influence les débits à l'exutoire du bassin versant. L'intensité des crues est diminuée, les haies retiennent les particules de sol lors de la décrue.

Le bocage participe aussi à la dénitrification et à la dégradation des pesticides grâce aux racines des arbres et des herbacées qui jouent le rôle d'un véritable filtre. Les haies constituent aussi une barrière naturelle qui évite la dérive des produits phytosanitaires et permet de lutter contre la contamination de l'air par les pesticides.



Devant ce constat, est apparue la volonté de replanter des haies et des arbres à partir d'essences locales mieux adaptées au sol et au climat. Aussi, le Gouvernement wallon a approuvé le 20 décembre 2007 un nouvel arrêté relatif à l'octroi de subventions pour la plantation et l'entretien de haies vives, de vergers et d'alignement d'arbres (M.B. 19.02.2008).

Le montant des aides déjà existantes pour la plantation de haies ont été revus à la hausse et désormais les particuliers pourront également obtenir une aide pour la plantation de vergers ou d'alignements d'arbres.

L'arrêté prévoit également une aide pour les travaux d'entretien de ces éléments. L'aide pour l'entretien des haies n'est toutefois pas éligible aux agriculteurs qui peuvent bénéficier d'une aide similaire via les mesures agri-environnementales.

Pour plus d'infos : <http://environnement.wallonie.be/legis/consnat/cons033.htm>

Sources :

http://www.panier-equal.eu/imgbd_panierequal/File/public/Bois-Energie/Haies-et-eau.pdf

<http://www.environnement.wallonie.be>

Les partenaires du Contrat de Rivière

Le jeudi 29 mai, la Société royale des Naturalistes de Mons et du Borinage a inauguré sa Maison de la Biodiversité à Obourg.

Ouvert à tous, cet espace propose de découvrir l'univers de la biodiversité à travers un parcours permanent et des expositions temporaires, en plus d'animations dans les carrières d'Obourg.

Pour plus d'information : <http://www.maison-de-la-biodiversite.be/index.html> ou 065/84.40.65

Contrat de Rivière de la Trouille
Présidente : Joëlle KAPOMPOLE - GSM : 0477/21 47 39
Vice-Président : Xavier VERHAEGEN

7, rue des Gaillers – 7000 MONS
Tél./Fax : 065/33 66 61 – GSM : 0496/38 67 21
Courriel : cr.trouille@skynet.be
www.crtrouille.blogspot.com